RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT U18

Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District du Val-d'Oise de Football organise annuellement, sur son territoire, une épreuve intitulée Championnat du Val-d'Oise "U18", réservée aux clubs libres.

Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission d'Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val-d'Oise de Football, de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

Article 3 - ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 9 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 4 - CALENDRIER

Conformément aux articles 10 et 12 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE

5.1 - Le Championnat "U18" se joue par matches "aller" et "retour" qui ne peuvent se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.

5.2 - CLASSEMENT

Conformément à l'article 14 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

5.3 - DISPOSITIONS PARTICULIERES : OBLIGATIONS - MONTEES ET DESCENTES

Conformément aux articles 11 et 14 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 6 - TERRAINS

Les équipes disputant le Championnat "U18" doivent avoir obligatoirement un terrain au niveau correspondant à la compétition disputée.

6.1 - Les rencontres ont lieu le dimanche après-midi suivant le calendrier établi par le District du Val-d'Oise de Football.

Sauf dérogation, le coup d'envoi des matches est fixé à 13 h 30

Ils ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

AUTRES DISPOSITIONS : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 7 - QUALIFICATIONS - EQUIPES

Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du RS du D.V.O.F..
Cette épreuve est ouverte aux licenciés « Libre » U18 et U17.

Les joueurs licenciés « Libre » U16 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence.

Article 8 - REMPLACEMENT DES JOUEURS

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 9 - COULEURS

Conformément à l'article 16, alinéa 1.1 à 1.7 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football

Article 10 - BALLONS

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football

Article 11 - PORT DES PROTEGE-TIBIAS

Conformément à l'article 16, alinéa 3, du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 12 - ARBITRAGE

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 13 - FORFAITS

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 14 - FEUILLES DE MATCH

Conformément aux articles 13 et 44 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 15 - ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 16 - RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS - EVOCATION

Conformément aux articles 30 – 30 bis et 30 ter du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 17 - APPELS

Conformément aux articles 30 – 30 bis et 30 ter du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 18 - APPLICATIONS DES REGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District du Val-d'Oise de Football sont applicables au Championnat "U18".

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS

MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025-2026

Les cas particuliers sont réglés en application de l'article 14 du Réglement Sportif du DVOF

U 18

CHAMPIONNAT	DESCENTE(S) de championnat supérieur	MONTÉE(S) en championnat supérieur	DESCENTES en championnat inférieur	MONTÉE(S) de championnat inférieur
Départemental 1 1 groupe de 12 équipes	**?**	**1**	**2**	**2**
	En fonction du nombre d'équipes DVOF descendantes de R3	le 1er du groupe de D1	le 11ème et le 12ème du groupe D1	le 1er de chacun des groupes de D2
Départemental 2 2 groupes de 12 équipes	**2**	**2**	**4**	**4**
	le 11ème et le 12ème du groupe D1	le 1er de chacun des groupes de D2	Le 11ème et le 12ème de chacun des groupes de D2	Le 1er et le 2ème de chacun des groupes de D3
Départemental 3 1 groupe de 14 équipes et 1 groupe de 12 équipes	**4**	**4**		
	Le 11ème et le 12ème de chacun des groupes de D2	Le 1er et le 2ème de chacun des groupes de D3		